

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE
D'IVOIRE**



800 SECOND AVENUE,
5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL : (646) 649-5061
FAX : (646) 781-9974

**FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**THEME : « ELIMINER LA PAUVRETE ET PROMOUVOIR LA PROSPERITE
DANS LE MONDE EN MUTATION »**

DECLARATION DE
SON EXCELLENCE MONSIEUR LEON HOUADJA KACOU ADOM
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES

*New York, le 17 juillet 2018
A vérifier au prononcé*

Le processus de priorisation des cibles des ODD, conduit avec l'appui des experts du Centre de Service Régional (CSR) du PNUD pour l'Afrique, a permis d'identifier les cibles et les indicateurs des Objectifs de Développement Durable, en lien avec les priorités nationales de développement et les spécificités de notre pays.

A l'issue de cet exercice, quarante (40) cibles jugées prioritaires ont été retenues. Ces quarante (40) cibles prioritaires se répartissent entre les trois (03) dimensions du développement durable et de la gouvernance.

L'ambition du Gouvernement, de « faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, reste tributaire d'un certain nombre de défis à relever, au nombre desquels figurent l'accès à l'eau potable, le recours aux énergies renouvelables en vue de la préservation de l'environnement, l'accès aux logements décents et la préservation de la diversité biologique.

La rareté des pluies suite aux changements climatiques a occasionné cette année, dans le centre du pays, une pénurie d'eau potable sur plusieurs semaines. Le Gouvernement, appuyé par des partenaires financiers et techniques, ont initié des mesures d'urgence à l'effet de rétablir l'approvisionnement en eau potable. Par la suite, un projet a été initié visant à rendre durable cette fourniture en eau potable en Côte d'Ivoire et plus spécifiquement dans les régions du Centre. Il s'agit non seulement de diversifier les sources d'eau, mais aussi d'accroître les retenues.

La ville d'Abidjan, métropole ivoirienne, est actuellement alimentée en eau potable exclusivement à partir des eaux souterraines de la nappe du Continental Terminal appelée « Nappe d'Abidjan ». Bien que la source soit insuffisante, un déficit journalier de 150 000 m³, elle est en outre, sous la menace d'une contamination par des sources de pollution organique et chimique. Pour ce faire, le District Autonome, en dépit de ses infrastructures hydrauliques, est en proie à des difficultés de desserte en eau potable depuis les années 2000. Le Gouvernement a initié un ambitieux projet de diversification des sources en vue d'une augmentation de la production pour mettre fin à ces déficits d'eau récurrents et rendre autonome la desserte en eau potable de la zone Sud.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire se félicite de la tenue de ce forum qui vise, entre autres, le suivi et l'examen des progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, mais aussi l'amélioration de l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Je voudrais vous traduire nos félicitations pour la conduite remarquable des débats et vous assurer de notre pleine collaboration et notre engagement à contribuer activement au succès des travaux.

Je souscris par ailleurs, aux déclarations du Groupe des 77 et la Chine, ainsi que du Groupe Africain.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire s'est appropriée les ODD adoptés par les Nations Unies en 2015. Elle s'inscrit résolument dans leur réalisation et leur atteinte en vue d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

Cet engagement se traduit en effet par : (i) la mise en place d'un cadre de concertation nationale multipartite ; (ii) une participation remarquable et de haut niveau au sommet d'adoption et ; (iii) la prise en compte des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020.

Le cadre de concertation a procédé à la priorisation de la mise en œuvre des activités dans l'atteinte des ODD. Il s'est agi de se familiariser, les décideurs étatiques et non-étatiques, aux approches et outils existants en matière de mise en œuvre réussie des ODD.

Cette rencontre intervient après les séminaires de renforcement des capacités des acteurs nationaux, et l'alignement des ODD au PND 2016-2020 et celui de validation des indicateurs ODD et d'élaboration du dispositif de suivi des indicateurs, qui font partie de la feuille de route relative à la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, la politique des branchements a permis de réaliser 142 182 branchements subventionnés entre 2009 et 2017. Il est également prévu la réalisation de 450 000 branchements sociaux dans les prochaines années.

Ainsi, le déficit de production à Abidjan est passé de 30% en 2011, à 6% en 2017, grâce à la création de 9 nouvelles usines d'une capacité 246 000 m³/jour. Les travaux pour les extensions de réseaux de distribution pour acheminer ces volumes sont en cours d'achèvement.

La première centrale photovoltaïque à grande échelle du pays d'une capacité de 25 mégawatts sera installée à Korhogo dans le nord du pays. Avec cette nouvelle centrale, la Côte d'Ivoire avance vers son objectif qui est d'atteindre une capacité énergétique de 4.000 mégawatts à l'horizon 2020, avec la part des énergies renouvelables estimée à 16%. Le Gouvernement a adopté une stratégie de développement de l'énergie solaire à l'effet de réduire la dépendance de la production électrique du pays aux combustibles fossiles.

De nombreuses actions ont été initiées, avec le soutien des organismes internationaux, en vue de préserver et de restaurer les écosystèmes terrestres, de gérer durablement les forêts et de lutter contre la désertification.

Ce sont entre autres :

- La libération des parcs et réserves infiltrées ;
- La commémoration du 25^{ème} anniversaire de la convention sur la biodiversité ;
- L'élaboration de la stratégie et du plan d'action 2016-2020 de la diversité biologique au cours d'un processus inclusif et participatif de toutes les parties prenantes nationales ;

- L'adoption de la loi sur la biosécurité ayant pour objet de fixer le régime juridique de la biosécurité et à assurer un niveau adéquat de protection de la santé humaine et animale de la biodiversité et de l'environnement, contre les risques potentiels liés à l'utilisation des biotechnologies modernes et produits dérivés.

Par ailleurs, dans l'optique de traduire le cadre international du mécanisme du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) dans notre droit national, un projet de loi est en cours d'élaboration.

La Côte d'Ivoire se relève donc, peu à peu, progressivement et indubitablement de la décennie de crise. Elle se donne les outils pour faire face durablement aux mutations du monde et aux changements de mode de production et de paradigme.

Madame la Présidente,

Chers participants,

Le Gouvernement ivoirien s'est donné les moyens pour que les élus, les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé, s'approprient les ODD et les cibles prioritaires à l'effet de les intégrer dans leur plan de développements locaux et sectoriels.

Permettez-moi ici, au nom du Gouvernement ivoirien, d'exprimer notre gratitude au système des Nations Unies et à l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour les appuis indéfectibles et infaillibles.

Votre volonté de nous accompagner dans cette mission, doit être pour maintenant, mais aussi continuer, afin de nous permettre de mener à bien l'implémentation des activités visant à atteindre les ODD dans notre pays. C'est le lieu pour ma délégation, de vous encourager à continuer de nous accompagner dans la réalisation des ODD.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que mon pays, de façon solennelle :

- Réitère sa requête de statut de pays volontaire pour les ODD en 2019 ;

- Réaffirme son engagement pour les nouveaux cadres internationaux et régionaux de développement des Objectifs de Développement Durable en conformité avec le Plan d'Action de la CIPD et l'Accord Climat de Paris et les accords subséquents et ;
- Renouvelle son accord parfait avec la position commune des pays africains sur les Objectifs de Développement Durable au-delà de 2015.

Je vous remercie.